



ACTES DE LA RESTITUTION DE LA CARTOGRAPHIE DES PROJETS D'EAD-SI

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Paris, 27 juin 2013

Document de communication



LES INTERVENANT-E-S

Roland BIACHE

Délégué général de Solidarité laïque, membre du comité de pilotage de la cartographie – www.solidarite-laique.org

Pascal CANFIN

Ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères (MAE), chargé du Développement – www.diplomatie.gouv.fr

Catherine CHEVALLIER

Responsable de la Division du partenariat avec les ONG à l'Agence française de développement (AFD) – www.afd.fr

Astrid FREY

Chargée de mission Relations internationales à Cités Unies France (CUF) – www.cites-unies-france.org

Pierre GREGA

Consultant au sein du bureau d'études et de conseil DRIS – www.drisconsult.eu

Régis KOETSCHET

Chef de la délégation pour les Relations avec la société civile et les Partenariats au ministère des Affaires étrangères (MAE) – www.diplomatie.gouv.fr

Didier MERCIER

Conseiller spécial auprès de la Directrice générale de l'Agence française de développement (AFD) – www.afd.fr

Adélie MIGUEL SIERRA

Consultante au sein du bureau d'études et de conseil DRIS – www.drisconsult.eu

Yann RAINEAU

Adjoint au chef du bureau des relations européennes et de la coopération internationale au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) – www.agriculture.gouv.fr

Michel SAUQUET

Président d'Educasol – www.educasol.org

Philippe SCHNÄBELE

Directeur général adjoint de l'Enseignement et de la Recherche au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) – www.agriculture.gouv.fr

Jean-Michel VALANTIN

Haut fonctionnaire au développement durable au Ministère de l'éducation nationale (MEN) – www.education.gouv.fr

André VANTOMME

Président du comité de pilotage, ancien sénateur de l'Oise, vice-président du Conseil général de l'Oise

Daniel VERGER

Directeur exécutif de Coordination SUD – www.coordinationsud.org

Pascal VINCENS

Directeur de l'Éducation au développement au CCFD-Terre Solidaire, membre du Bureau et du Conseil d'Administration d'Educasol – www.educasol.org

**ACTES DE LA
RESTITUTION DE LA
CARTOGRAPHIE DES
PROJETS D'EAD-SI**

Document
de communication

SOMMAIRE

ACCUEIL

Philippe Schnäbele	4
André Vantomme	5

LE CONTEXTE ET LES ENJEUX VUS PAR LES ACTEURS

Régis Koetschet	6
Catherine Chevallier	7
Pascal Vincens	8

DÉBAT – OÙ VA L'EAD-SI ?

Avec Roland Biache (Educasol), Astrid Frey (Cités Unies France), Pierre Grega (DRIS), Adélie Miguel Sierra (DRIS), Yann Raineau (ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt), Jean-Michel Valantin (ministère de l'Éducation nationale), Daniel Verger (Coordination Sud)

Contexte de l'étude	10
Introduction – Dix ans de pratiques : constats et interrogations	11
I. Vers un nouveau cadre conceptuel et stratégique	13
II. De nouveaux chantiers	14
III. Une ead au cœur de la société	16
IV. Une dimension politique qui s'affirme	18
Conclusion – Une ouverture européenne ?	20

CLÔTURE

Didier Mercier	21
Michel Sauquet	22
Pascal Canfin	24

LEXIQUE

AFD	Agence française de développement
APD	Aide publique au développement
ASI	Association de solidarité internationale
CCD	Commission Coopération Développement
CNDSI	Conseil national du développement et de la solidarité internationale
DPO	Direction du partenariat avec les ONG de l'AFD
EAD-SI	Éducation au développement et à la solidarité internationale
EDUCASOL	Plateforme française d'éducation au développement et à la solidarité internationale
ESS	Économie sociale et solidaire
HCCI	Haut conseil de la coopération internationale
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non-gouvernementale

Rédaction et mise en page :
Raphaël Mège
bouldegomme@free.fr
www.bouldegomme.fr

L'engagement du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt en faveur de la solidarité internationale

Philippe SCHNÄBELE

Directeur général adjoint de l'Enseignement et de la Recherche au MAAF

L'enseignement agricole a l'ambition de former des professionnels qui soient « citoyens du monde » et « citoyens de demain ».

1. Des outils pour accompagner les jeunes

L'enseignement agricole se retrouve pleinement dans les notions de *développement international* et de *développement*.

Premièrement, la dimension « coopération internationale » fait partie des cinq missions de l'enseignement agricole mentionnées dans le code rural.

Deuxièmement, la sphère de l'enseignement agricole a vraiment l'ambition de former des professionnels qui soient « citoyens du monde » et « citoyens de demain ». Cela se fait de manière concrète, à travers des formations, des méthodes de formation, des pédagogies particulières, une démarche de pluridisciplinarité, des actions couplées avec des professionnels ou des acteurs du territoire, un grand nombre d'initiatives laissées aux établissements d'enseignement, souvent avec une dimension de coopération. L'objectif est de permettre aux jeunes de développer une analyse critique, un programme d'actions, une ambition d'engagement dans le monde qui est le leur – et qui le sera de plus en plus à mesure qu'ils grandiront.

Sur la dimension « développement », l'enseignement agricole anime un réseau entre lycées agricoles sur la dynamique EAD depuis 1998, et un groupe spécifique sur la zone géographique de l'Amérique latine depuis 2000. D'autres réseaux se sont constitués plus récemment pour les zones Afrique et Asie.

Actuellement, le ministre de l'Agriculture prépare une Loi d'avenir sur l'agriculture, qui comportera un volet dédié à l'enseignement et à la recherche agricoles. Pour préparer ce chapitre-là, une concertation a été engagée par le ministre au printemps, ponctuée de nombreux débats. Dans ce cadre, le thème de l'ouverture à l'international et de la mobilité des jeunes a donné lieu à de nombreuses discussions.

2. Les conditions permettant de répondre à l'enjeu-clé de l'efficacité

Le MAAF insiste sur quatre points :

- La promotion d'un travail pluri-acteurs qui assume la dimension citoyenne de l'EAD et qui soit plus soucieux, notamment, de synergie et de cohérence entre EAD et EADD et d'égalité hommes-femmes.
- La réflexion sur la place et le rôle respectifs des référentiels de formation, de l'application de ces référentiels et du travail en réseau.
- Le développement des partenariats entre les sphères éducative, administrative, associative, économique, scientifique.
- L'effort à mener pour rendre compte de la complexité croissante du monde, au-delà des paradigmes qui nous imprègnent tous, afin d'explicitier, d'apporter du sens et de favoriser l'appropriation.

La finalité visée par la cartographie

André VANTOMME

Président du comité de pilotage

Ancien sénateur de l'Oise, vice-président du Conseil général de l'Oise

Il faut savoir renoncer au mythe d'une possible mission éducative vis-à-vis du grand public en matière d'EAD, et ne pas figer la définition du concept d'EAD dans un cadre trop strict.

En tant que président du Comité de pilotage, M. Vantomme adresse ses vifs remerciements aux acteurs engagés dans cette cartographie : les différents ministères (ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Jeunesse et des Sports, ministère de l'Écologie et du Développement durable) qui, de manière directe ou indirecte, ont participé aux réflexions ; les responsables de l'AFD, notamment Mme Catherine Chevallier et M. Didier Mercier ; les associations de solidarité internationale ; les collectivités territoriales ; les organisations syndicales ; les entreprises ; les journalistes ; le personnel de l'AFD et des ministères des Affaires étrangères, de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, de l'Éducation nationale, qui ont prêté un concours de qualité à cette étude. Il remercie également Mme Christine Lamarque, dont la présence témoigne de l'intérêt de l'Union européenne pour cette initiative.

1. Le cadre de l'étude

Cette cartographie intervient dans un contexte mondial marqué par des enjeux de développement et de solidarité communs, et par des crises économiques, sociales et environnementales souvent imbriquées. Il en découle d'une part une forme de redevabilité (informer et rendre compte) et d'autre part une nécessaire éducation au développement (sensibiliser les citoyens aux grands enjeux contemporains et les accompagner pour qu'ils se mobilisent individuellement ou collectivement afin d'œuvrer à leur résolution).

Pour engager une réflexion sur le vaste sujet de l'EAD, l'AFD a choisi de réaliser une analyse des 37 projets qu'elle a cofinancés au niveau national entre 2001 et 2011. Le comité de pilotage constitué dans cette optique a confié ce travail au bureau d'études et de conseil DRIS. Ce dernier s'est penché sur les caractéristiques des

projets cofinancés, en s'intéressant notamment aux opérateurs, aux publics ciblés, aux thématiques explorées, sans oublier la couverture géographique, les stratégies de communication et la question des financements. Au fil des restitutions intermédiaires effectuées par DRIS se sont noués des échanges et un dialogue de qualité, qui ont permis de finaliser un document nourri des observations et des remarques du comité de pilotage, dans le respect des idées et des sensibilités de chacun.

2. Ambition et finalités

Au bout du parcours, l'ambition de cette cartographie est atteinte : elle esquisse en effet un panorama global de l'EAD en France, et les constats, recommandations et conclusions qu'elle dresse permettront d'alimenter les orientations futures. Elle a également été versée comme contribution aux Assises du développement et de la solidarité internationale, et M. Pascal Canfin, ministre délégué chargé du Développement, a vu dans ce travail « *un socle permettant de nourrir dans l'avenir d'autres débats sur ce sujet d'importance* ».

Une certaine vigilance reste toutefois de mise. Sensibiliser, former et mobiliser les citoyens aux questions de développement et de solidarité internationale suppose en effet, d'une part de savoir renoncer au mythe – qui est un leurre – d'une possible mission éducative vis-à-vis du grand public en matière d'EAD, et d'autre part de ne pas figer la définition du concept d'EAD dans un cadre trop strict, pour lui permettre de s'adapter au contexte évolutif dans lequel il opère.

Enfin, il faut maintenir le cap. Le comité de pilotage estime qu'il est capital de poursuivre la dynamique de la cartographie initiée par l'AFD, et nécessaire de créer à court terme un espace de concertation qui aboutisse à la création d'un lieu de réflexion, de dialogue et de recherche sur l'EAD, afin de renforcer la politique et les dispositifs de soutien à celle-ci.

LE CONTEXTE ET LES ENJEUX VUS PAR LES ACTEURS

L'engagement du ministère des Affaires étrangères pour accompagner l'EAD et son évolution

Régis KOETSCHET

Chef de la délégation pour les Relations avec la société civile et les Partenariats au MAE

La mondialisation génère une diplomatie qui concerne le citoyen, par les thématiques, les articulations, le rôle des acteurs. Tout ceci appelle plus que jamais une sensibilisation qui, au-delà, permette une appropriation.

Ce temps d'échange et de partage est précieux par rapport à la séquence qui s'ouvre. La présence de Pascal Canfin en clôture de la rencontre témoigne de l'importance attachée par le MAE à cet exercice.

1. Un engagement historique

L'engagement du MAE en matière d'EAD est ancien et actif, ce dont témoignent certains de ses textes fondateurs tels que « La stratégie de la coopération au développement : une vision française », où il est explicité que « *la mobilisation de l'opinion publique est nécessaire pour générer de nouvelles dynamiques favorables au développement. Pour cela il est essentiel que les citoyens puissent davantage s'informer sur les enjeux du développement ainsi que sur les choix stratégiques et les résultats de l'action publique en faveur du développement. Dans cette perspective, les actions d'éducation au développement, dans le cadre public ou à l'initiative de la société civile, recevront une attention particulière.* » Les notions de mobilisation, de partage de connaissances, de diffusion des savoirs, apparaissent à bien d'autres reprises dans ces textes.

Sur la question des moyens, les orientations stratégiques pour le comité ONG de l'AFD prévoient expressément les actions de sensibilisation et d'EAD. Enfin, au niveau des déclinaisons, il s'agit à la fois des projets, des campagnes et des acteurs, dont il faut saluer le rôle.

2. Vers une approche renouvelée de l'EAD

L'une des conclusions du « Chantier 4 » des Assises du développement et de la solidarité internationale insistait sur le fait que « *la dimension*

citoyenne et participative des politiques de développement et de solidarité internationale doit être largement reconnue par le biais de l'EAD, qui ne peut se restreindre aux enjeux de sensibilisation et d'appropriation ». Cela marque bien l'approche renouvelée qu'appelle cette nouvelle séquence, dans laquelle s'inscrit la cartographie. À l'heure où la vie internationale connaît une profonde mutation autour de trois enjeux – mondialisation, information et mobilisation –, la sensibilisation citoyenne à la solidarité apparaît plus que jamais comme une démarche transversale.

La mondialisation génère une diplomatie qui concerne le citoyen, par les thématiques, les articulations, le rôle des acteurs. Tout ceci appelle plus que jamais une sensibilisation qui, au-delà, permette une appropriation.

Il y a également une légitime exigence de redevabilité qui réclame d'informer sur les efforts des uns et des autres, sur l'engagement de la diplomatie en matière de développement et de solidarité internationale, et qui implique d'être en mesure de recevoir et de mesurer cette information.

Il y a enfin un besoin de mobilisation. À la veille de Rio+20, le président de la République avait affirmé à la famille associative et aux acteurs du développement durable que « *la volonté politique est nécessaire, mais elle doit s'articuler avec une mobilisation citoyenne* », marquant par là les éléments constitutifs d'une démarche en termes de solidarité. Cet enjeu de « démocratie démultipliée », défendu par Laurent Fabius, suppose une démarche de sensibilisation, d'éducation et de participation dans laquelle l'EAD s'inscrit clairement.

Cela sera notamment favorisé par le lancement d'un appel à projets spécifique pour les réseaux régionaux multi-acteurs, dans lequel la référence à l'EAD est prégnante.

3. Privilégier le dialogue entre acteurs

La cartographie souligne deux autres points importants : la concertation et le pluri-acteurs. Au plan de la concertation, la mise en place du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) sera une

première étape, décisive, et ouvrira un dialogue dans lequel l'EAD sera bien présente.

Quant au pluri-acteurs – territoires, Europe, acteurs institutionnels, associations, acteurs du Sud, etc. –, il est une réponse incontournable à l'effort de solidarité et de développement. Ce défi est important, passionnant, mais également difficile.

La restitution appelle, en la matière, à une réflexion inclusive et prospective, qui s'annonce ambitieuse, exigeante, innovante.

La cartographie, un panorama nécessaire pour connaître et valoriser « l'offre EAD »

Catherine CHEVALLIER

Responsable de la Division du Partenariat avec les ONG à l'AFD

L'EAD permet de mieux décrypter les sensibilités, de mieux comprendre des processus souvent complexes et de plus en plus multi-acteurs, de laisser chacun prendre sa place, et de se responsabiliser dans ses actions au Nord comme au Sud.

1. Une EAD au cœur des enjeux contemporains et vecteur de sens

Les mutations sociales et les évolutions géopolitiques de ces dernières années ont replacé l'éducation au centre des enjeux et des défis collectifs identifiés par l'AFD : la lutte contre la pauvreté, l'accès aux ressources, la lutte contre les exclusions, et la reconnaissance des droits, notamment sociaux.

À ce titre l'EAD, qui est appuyée par les financements publics depuis plus de vingt ans, est devenue un véritable laboratoire d'expérimentations, mettant en exergue des apprentissages, des partenariats et des pédagogies bien plus utiles que l'on aurait pu le prédire il y a vingt ans.

Tenant une place centrale au sein du monde du développement, l'EAD permet de mieux décrypter les sensibilités, de mieux comprendre des processus souvent complexes et de plus en plus multi-acteurs, de laisser chacun prendre sa place, de se responsabiliser dans ses actions, au Nord comme au Sud. Cette EAD se situe à l'interconnexion des enjeux de développement et des enjeux de solidarité entre le Nord et le Sud, car elle permet d'agir au plus près des territoires et de faire émerger une citoyenneté mondiale qui passe également par le réinvestissement d'une EAD ici au Nord, dans nos propres territoires.

C'est pour conforter cette analyse empirique tirée des 37 projets co-financés entre 2001 et 2011, qu'est né ce projet de cartographie, dont l'ambition était de valoriser les atouts de cette EAD et d'en mesurer les freins, tout en observant la manière dont elle est appréhendée et financée par l'AFD.

Ce travail témoigne aussi de l'importance de la redevabilité. Les sondages réalisés par l'IFOP à la demande de l'AFD confirment en effet le soutien de l'opinion publique à l'aide publique au développement, pour peu que l'on explique le pourquoi et le comment de cette aide et que l'on en prouve l'efficacité.

2. Une EAD facteur de transformation et de démultiplication

Les financements en faveur de l'EAD ont été assez stables entre 2001 et 2011, et ont recouvert un engagement financier moyen de l'ordre de trois à quatre millions d'euros par an, soit entre 7 et 10 % de l'enveloppe accordée chaque année aux initiatives des ONG sur cette période.

Les projets financés relèvent souvent de processus de très long terme, puisqu'ils recouvrent la contribution à l'éducation globale – formelle ou informelle, scolaire ou universitaire – ainsi que des actions d'apport de connaissances et de participation au socle de

compétences globales. Mais les projets financés relèvent également d'actions à beaucoup plus court terme, puisqu'ils peuvent recouvrir la diffusion d'informations, des actions de sensibilisation, des modules de formation, l'accompagnement de porteurs de projets, l'organisation de campagnes de plaidoyer ou l'organisation de festivals.

On note également que si les projets sont souvent portés par des collectifs ou des ONG plutôt spécialisés dans le domaine de l'EAD, de plus en plus de programmes émanent, ces dernières années, d'ONG de terrain intervenant notamment dans le secteur du développement rural.

Ces 37 projets s'adressent à un nombre très important de bénéficiaires indirects, via des têtes de réseaux ou des fédérations : l'effet est ainsi démultiplié. C'est par ce biais que l'AFD souhaite pouvoir appuyer des structures locales ou régionales qui développent ou animent des programmes décentralisés en France, mais aussi dans les pays d'intervention au Sud.

Entre autres exemples de démultiplication des effets des financements en faveur de l'EAD, on peut citer la *Semaine de la solidarité internationale* qui s'adresse à 700 acteurs sur toute la France, le financement Starting block qui concerne près de 2 000 associations, le réseau Étudiants & Développement, le réseau Ritimo, la Fédération Artisans du monde... De plus, certains de ces programmes globaux développent des initiatives locales vers des petites associations ou des structures qui manquent d'organisation, ce qui fait rentrer de nouveaux acteurs dans le

processus et rend l'EAD très porteuse de démarches innovantes. Parmi ces programmes, on trouve notamment les appels à projets de la campagne *Pas d'éducation, pas d'avenir* portée par la Ligue de l'enseignement, le Prix de l'initiative étudiante pour l'EAD décerné par Étudiants & Développement, les « coups de pouce » de la *Semaine de la solidarité internationale*...

L'EAD peut enfin se dévoiler dans les initiatives de terrain de certaines ONG. Il en existe plusieurs exemples par delà même les 37 projets qui ont fait l'objet de la cartographie. L'EAD peut ainsi prendre corps dans une dynamique territoriale en faveur du partenariat pluri-acteurs, à l'image des trente postes Fongep EAD financés par l'AFD. Elle peut également favoriser la structuration et le renforcement des capacités des acteurs, à l'instar du programme d'appui à la mise en synergie d'acteurs français et ouest-africains de l'agriculture familiale porté par le CFSI, ou des actions d'EAD portées par le Forum (Forum des organisations issues des migrations).

En fin de compte, il ressort de cette étude que l'EAD n'appartient pas aux seuls acteurs de la solidarité internationale, mais que son champ s'étend aux experts sociaux, aux secteurs éducatifs et culturels, aux communicants, aux chercheurs, aux environnementalistes et à bien d'autres. Cette imbrication d'acteurs constitue une source de potentialités, en termes notamment de rencontres et de croisements, mais également une source de complexité, qui appelle une mise en cohérence des actions et des réflexions.

Les enseignements et pistes de réflexions ouverts par la cartographie

Pascal VINCENS

Directeur de l'Éducation au développement au CCFD-Terre Solidaire
Membre du Bureau et du Conseil d'administration d'Educasol

L'EAD ne se résume pas à un « zeste » de formation et de sensibilisation, mais doit être assumée comme un acte à la fois éducatif et politique, facteur de changement social aux niveaux tant local que mondial.

1. L'évolution du paysage institutionnel et des modalités de concertation

La cartographie couvre les années 2001 à 2011, période durant laquelle le paysage a

sensiblement évolué pour les associations. L'année 2009 marque ainsi un tournant, quand l'AFD se voit confier le financement des initiatives des ONG et des ASI. Cette évolution

a marqué la réémergence, le renforcement, la mise à jour d'un certain nombre de grandes questions que le milieu associatif se posait depuis un certain temps et qui, du fait de ce transfert à l'AFD, sont remontées à la surface.

Il y a tout d'abord la question des espaces de concertation pérennes entre les différents acteurs – associations, collectivités, ministères, AFD.

Vient ensuite la question des financements, du volume de ces financements et de l'accès à ceux-ci, en particulier pour les plus petites associations.

Une autre question est celle du cadre stratégique sur lequel appuyer nos actions.

Enfin, se pose la question de la place et du rôle du MAE pour impulser ces lieux, ces espaces, et construire ces cadres stratégiques.

Il y a deux manières d'aborder ces interrogations. L'une est de déplorer une certaine inclination des associations à adresser des questions compliquées aux pouvoirs publics. L'autre, plus féconde, est de considérer que cette cartographie et ce transfert à l'AFD ont eu le mérite de remettre ces questions sur le devant de la scène. Elles sont de fait au cœur du travail de cartographie accompli pendant un an, qui doit permettre d'engager une dynamique collective appelée à se poursuivre ces prochaines années.

2. La conception de l'EAD par les ASI

Sans s'arrêter sur certaines différences de perception, de terminologie, aiguës par les questionnements actuels sur les concepts et le paradigme Nord-Sud, un certain nombre de finalités rassemble les différents acteurs.

La première est l'effort de compréhension des mécanismes d'interdépendance qui conduisent aux phénomènes d'exclusion et aux inégalités que connaissent nos sociétés.

La deuxième est la prise de conscience de l'importance de la solidarité internationale comme une réponse aux défis posés par les exclusions et les inégalités.

La troisième est de mettre des femmes et des hommes en action afin qu'ils participent à la construction d'un monde solidaire, en se mobilisant et en entrant dans des démarches de plaidoyer.

L'EAD ainsi définie ne se résume pas à un « zeste » de formation et de sensibilisation, mais doit être assumée comme un acte à la fois éducatif et politique, facteur de changement social aux niveaux tant local que mondial.

La spécificité des ASI est certainement d'adosser cette EAD sur des bases sociales, qualifiées tantôt de bénévoles, tantôt de militantes. Au-delà des termes, ce sont eux les vrais acteurs d'EAD, au cœur de leur territoire de vie – un territoire qu'ils analysent et décryptent pour tenter d'y porter des messages de solidarité les plus en adéquation possible avec les attentes du public.

C'est la raison pour laquelle les associations défendent le principe, qui leur est cher, de bénéficier d'un droit d'initiative dans leurs projets et leurs demandes de financement, afin de rester ancrées au cœur des territoires et de s'adapter au mieux à leurs besoins.

3. L'importance de l'EAD dans un contexte de crises

La France, comme les pays européens et le reste du monde, traversent une série de crises qui induisent des risques de repli, mais qui ouvrent des opportunités tout aussi importantes. C'est en effet l'occasion, pas si fréquente que cela dans l'histoire de l'humanité, d'interroger en profondeur le modèle dominant et de faire émerger pour demain des modèles de développement enfin respectueux des droits fondamentaux de chacun, qui intègrent également les nécessaires réponses au défi de transition écologique et sociale.

Dans ce contexte, plus qu'un gadget ou un sujet intéressant, l'EAD représente un véritable enjeu d'intérêt général. Cela figure parmi les motivations qui, sous l'impulsion notamment d'Educasol et de ses membres, ont poussé le Parlement européen à adopter une déclaration écrite sur l'EAD en juillet 2012 : « *Considérant qu'en cette période d'austérité, de crises et de multiplication des mouvements nationalistes et populistes, il est particulièrement important d'encourager une citoyenneté mondiale active...* », suivie par une invitation lancée aux États membres à élaborer ou à renforcer des stratégies nationales en EAD.

DÉBAT : OÙ VA L'EAD-SI ?



Après une présentation par les consultants des principaux éléments d'état des lieux et recommandations issus de la cartographie, a eu lieu un débat croisé entre intervenants de différentes instances. Les pages qui suivent en proposent une synthèse qui croise analyses et recommandations des consultants, et réactions et propositions des intervenants.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La première décennie des années 2000 a été importante pour l'éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD-SI), en France comme dans les autres pays européens. Elle a été marquée en particulier par son affirmation dans le paysage de la solidarité internationale, et par son ouverture grandissante à d'autres acteurs – typologie, secteurs et thématiques. Aujourd'hui, l'EAD-SI a acquis une légitimité et une reconnaissance qui reposent sur une expérience longue et riche. Mais elle est confrontée à de nouveaux défis, posés par son évolution propre et par l'évolution du contexte local et global – économie, social, environnement, champ politique. Elle ne peut faire l'économie d'une réflexion en profondeur sur ses objectifs, son cadre stratégique, ses pratiques, ses conditions de mise en œuvre, tout cela considéré dans une optique non plus seulement nationale, mais réellement européenne, voire mondiale.

L'enjeu de la cartographie des projets d'EAD-SI menée à bien par le bureau d'études et de conseil belge DRIS était bel et bien de rendre lisibles les contours et le contenu de ces

actions, et leur évolution au cours de la décennie 2001-2011 – étant entendu que le champ de l'étude se limitait aux projets cofinancés par le MAE puis l'AFD, excluant de fait les projets réalisés dans le cadre de montages financiers alternatifs (soit avec les « moyens du bord », soit avec des subventions obtenues auprès d'autres bailleurs). Mais l'exercice valait surtout par sa capacité à extraire de ce tableau les principales lignes de force des évolutions possibles et souhaitables pour les prochaines années. C'est-à-dire, encourage Pierre Grega (DRIS), qu'il soit « une étape pour lancer un processus qui se prolonge dans le futur », à travers « l'exploration des principaux chantiers à mettre en œuvre ». Une « photographie pour le débat », résume Adélie Miguel Sierra.

La restitution de ce travail devait ainsi permettre d'entamer une réflexion collective, au-delà des commanditaires de l'étude et des consultants, sur la meilleure façon d'orienter l'EAD-SI, tant de manière stratégique que de manière très concrète, pour les années à venir. Car si la liberté d'agir des acteurs doit évidemment rester totale, il apparaît clairement à tous aujourd'hui qu'avancer de manière éclairée et concertée, et donc cohérente, était la meilleure garantie de l'efficacité des futurs projets, qui permettront à l'EAD-SI d'être au rendez-vous et à la hauteur des grands défis contemporains.

DIX ANS DE PRATIQUES : CONSTATS ET INTERROGATIONS

“On est passé de l'aide au développement à des préoccupations qui s'expriment davantage en termes de solidarité internationale ou de citoyenneté.”

Pierre Grega

La cartographie a mis en exergue des tendances fortes, communes à une majorité de projets et d'acteurs. Celles-ci sont autant de balises pour la poursuite du travail à l'avenir.

Un dynamisme certain

Le premier enseignement à tirer du travail mené par le bureau d'études et de conseil DRIS touche au dynamisme de l'EAD-SI. Que l'on s'intéresse au nombre de projets réalisés, à leurs ambitions ou à la palette d'acteurs qui en sont à l'origine, tout donne à penser que l'élan est fort et qu'il ne faiblit pas. « *Il y a à la fois une richesse d'initiatives, mais également une diversité* », confirme Pierre Grega. On voit notamment de nouveaux acteurs entrer dans la danse, même si « *l'EAD est encore centrée sur ASI* », note-t-il.

De nouveaux axes

L'analyse de ces actions fait toutefois ressortir un tableau complexe et contrasté. « *L'étude DEAR menée au niveau européen en 2010 a identifié plusieurs modalités d'information sur le développement : apprentissage global, mobilisation, plaidoyer, information. (...) On va voir ces différentes modalités se juxtaposer et travailler de manière complémentaire. (...) Et l'on va retrouver des projets qui combinent un certain nombre de ces éléments.* » Cependant, poursuit Pierre Grega, l'impression qui domine est celle d'une structure « *en "lasagnes" des différents évolutions des projets d'EAD : (...) certains allaient plus sur de l'information, d'autres sur l'analyse des causes structurelles. (...) Ces dix années sont marquées par un contexte où les approches étaient successives.* »

Une professionnalisation en progression

La décennie 2001-2011 a vu le milieu de l'EAD-SI se renforcer et se professionnaliser. Ce « *processus de professionnalisation* » constaté par DRIS s'observe « *par rapport aux démarches et aux acteurs* ». De plus en plus au cours de la décennie, les projets ont été animés par du personnel spécialement dévolu à cette mission, particulièrement dans les associations. Cette évolution, qui s'est appuyée sur l'expérience

accumulée par les acteurs, a été stimulée par l'apparition de nouveaux dispositifs de soutien (emplois aidés, appels à projets...), et par le développement de cursus de formation spécifiques, notamment dans les enseignements agricoles où « *la dimension "coopération internationale" a été fortement développée* », souligne Pierre Grega.

Des financements stables

« *Le volume des financements, d'un montant total de 29 millions d'euros sur neuf ans, est resté assez stable, de l'ordre de 3 à 4 millions d'euros par an* », relève Pierre Grega. On peut considérer cette stabilité de deux façons : elle donne à penser que l'EAD-SI a trouvé sa place dans le paysage de la solidarité internationale, mais suggère *a contrario* une difficulté à mobiliser des sommes plus importantes, ce qui met probablement des limites à l'action. Par ailleurs, l'observation des chiffres révèle l'évolution des sources de financement sur la période. « *En 2001, l'EAD est majoritairement financée par des apports privés, ensuite le rapport s'inverse, et le financement public – local, national et européen – est beaucoup plus important en fin de parcours.* » On observe également « *une baisse de la valorisation* ».

Les collectivités : une montée en puissance... pas assez reconnue

La rôle accru des collectivités territoriales dans les dynamiques d'EAD-SI est un autre phénomène notable. « *Cette étude a été une occasion de marquer l'évolution des collectivités territoriales dans ce champ particulier de l'EAD* », apprécie Astrid Frey (Cités Unies France). Des collectivités dont le rôle est polyvalent : si elles sont d'abord identifiées pour « *leur capacité à financer des projets* », elles sont également « *de réelles actrices, (...) et parfois des cibles d'EAD-SI* », souligne-t-elle. Un rôle central, donc, que les différents acteurs peuvent avoir du mal à appréhender dans toute son ampleur. « *Actrices et cibles : on a souvent du mal à les situer* », admet-elle. D'autant que leur rôle déborde le strict cadre de la coopération

décentralisée. « Elles permettent d'initier des collaborations entre les acteurs », explique Pierre Grega. « Depuis 2009, complète Carine Lhostis (Conseil régional de Bourgogne), les techniciens en charge de la solidarité internationale dans les 22 régions françaises se réunissent régulièrement pour parler de la sensibilisation, hors champ de la coopération décentralisée, avec les associations, les établissements d'enseignement... ». Cela contribue à une reconnaissance difficile, de la part des pouvoirs publics notamment : « C'est dommage que les collectivités locales ne soient pas reconnues par le MAE comme un des acteurs d'EAD-SI », regrette Astrid Frey.

Une EAD bousculée

Aujourd'hui, l'éducation au développement se trouve à un carrefour qui lui impose de prendre les rênes de son évolution à venir. Cela tient sans doute pour partie à une forme de « crise de croissance » normale et salutaire, mais

également à une difficulté à se repositionner face à un contexte international qui change. Comme l'explique Pierre Grega, « nous sommes dans un monde en mutation permanente, dans lequel des crises se développent – financières, instabilité internationale post-septembre 2011, dérèglement climatique, crise alimentaire... On assiste à une multitude de développements très diversifiés qui remettent en question le terme de développement. » En fin de compte, conclut-il, « on sent qu'il y a eu un processus évolutif sur dix ans. On est passés de l'aide au développement à des préoccupations qui s'expriment davantage en termes de solidarité internationale ou de citoyenneté ».

Ces constats invitent l'ensemble des acteurs concernés, à poser les jalons d'une réflexion indispensable sur le futur de l'EAD-SI. Un futur qui passe par des réflexions croisées sur les différentes dimensions à prendre en considération.

I. VERS UN NOUVEAU CADRE CONCEPTUEL ET STRATÉGIQUE

“Un cadre stratégique global auquel chacun se réfère et qui soit une boussole.”

Adélie Miguel Sierra

La question du cadre de l'EAD-SI s'impose d'elle-même. Elle est aujourd'hui au cœur des réflexions que se pose chaque acteur. « *La question du cadre conceptuel est un défi entamé, mais il semble encore peu débattu ici en France* », observe Adélie Miguel Sierra (DRIS). Il reste donc à mener un travail de mise en commun afin de définir les grandes lignes dans lesquelles toutes les parties prenantes de l'EAD-SI pourront se retrouver.

De nouvelles visions, approches et définitions

L'évolution de l'EAD-SI et les questionnements qui se posent aujourd'hui doivent à plusieurs éléments : l'entrée en scène de nouveaux acteurs qui bousculent les pratiques et visions des acteurs « historiques », l'évolution propre de ces derniers, mais également ce contexte mondial en mutation accélérée, empli d'incertitudes. Conjugés, ces différents facteurs sont source de questionnements et parfois de perplexité. Ils amènent de fortes interrogations sur le champ conceptuel et sémantique de cette fameuse « éducation au développement ». Pour l'instant, cela a surtout donné lieu à des échanges internes aux « grandes familles » d'acteurs : ONG, pouvoirs publics, collectivités territoriales... « *Chacun travaille de son côté*, note Adélie Miguel Sierra. *Pourquoi ne pas utiliser l'expertise de chacun ?* ». Cela présente un intérêt majeur : croiser les regards pour imaginer un horizon commun, tout en respectant les approches spécifiques aux uns et aux autres. « *Chacun doit définir son rôle et sa spécificité, dire sa vision de l'EAD. Mais tout le monde est légitime à mener ses campagnes* », insiste-t-elle.

Déjà, certains tiennent à faire bouger leurs propres lignes. Il en est ainsi de l'enseignement agricole, un acteur expérimenté de l'EAD-SI, un sujet qui fait partie de ses grands axes de travail. « *Nous avons un public attiré* », reconnaît Yann Raineau (ministère de l'Agriculture). « *Ceci étant, cela ne doit pas nous limiter dans le fait d'aller chercher tel ou tel acteur pour traiter le sujet. Et le public sur lequel nous devons capitaliser dans les années à venir, c'est celui de la recherche.* » Cette piste proposée par

l'enseignement agricole pourra tout-à-fait être partagée avec les autres acteurs.

Coordination SUD est elle-même engagée dans des réflexions nourries. « *Nous avons d'une part une nouvelle planification stratégique qui se prépare sur les prochaines années, d'autre part nous sommes en train de mener une évaluation externe avec l'AFD* », explique Daniel Verger (Coordination SUD). Ces démarches parallèles « *nous poussent à nous reposer des questions. (...) Pour que l'EAD prenne toute sa place [au sein de Coordination SUD], il y a besoin de repenser comment on retravaille cela, et comment faire en sorte que cela vive aussi en interne dans Coordination SUD. Cela passe sans doute par des liens renforcés avec Educasol.* »

Des thèmes élargis et indivisibles

Si Coordination SUD se pose la question du lien avec la plate-forme Educasol, c'est que cette dernière est aujourd'hui le réseau représentant la palette la plus large d'acteurs investis dans l'EAD-SI. C'est aussi Educasol qui se fait le réceptacle et la caisse de résonance des questions les plus aiguës. Parmi celles-ci, la question du lien avec la dimension plus politique de la citoyenneté est centrale. « *La réflexion sur la dimension citoyenne est partagée au niveau européen*, souligne Adélie Miguel Sierra. *Dans les projets que nous avons analysés se croisent différents modèles. (...) Pour certains la vision Nord-Sud reste centrale, pour d'autres elle pose question.* » Pour ces derniers, précise-t-elle, « *il faudrait décoloniser nos esprits* » et plutôt « *raisonner en termes de groupes sociaux nantis et groupes sociaux exclus. Les ouvriers de Florange, par exemple, sont plus proches de groupes sociaux en Inde. Ils vivent des contextes d'exclusion communs.* » Alors, ajoute-t-elle, « *la lutte contre la pauvreté évolue vers une réflexion sur les droits humains. Le développement, c'est plus de droits humains et de justice sociale.* » Une préoccupation que partagent certaines collectivités territoriales, selon Astrid Frey. « *L'éducation à la citoyenneté mondiale est un concept qui arrive aujourd'hui en France, et ce terme de citoyenneté parle fortement aux collectivités locales, parce qu'il souligne le lien avec les citoyens du territoire.* »

Cette réflexion semble assez répandue chez l'ensemble des acteurs. « Ce concept de citoyenneté apparaît finalement assez au cœur de ce que l'on veut construire », résume Daniel Verger. « Je crois qu'un des enjeux que la cartographie a rappelés, poursuit-il, est de travailler sur l'actualité des enjeux du monde d'aujourd'hui dans leur évolution. Et le grand enjeu au niveau international, pour nous, ce sont tous les débats sur la préparation du post-2015 : les nouveaux paradigmes, et peut-être consensus, qui vont s'élaborer sur les engagements internationaux à construire au-delà des OMD, et le travail de prise en compte des enjeux de développement durable. » Le développement durable, justement, semble être le fruit le plus mûr à cueillir pour les acteurs de l'EAD-SI. Pour le ministère de l'Éducation nationale, cela résonne comme une évidence. « Cette association et cette continuité entre l'éducation au développement durable et l'EAD-SI, nous voulons continuer à l'approfondir (...), notamment sous la forme de projets pédagogiques, de ressources pédagogiques et de formations », précise Jean-Michel Valantin (ministère de l'Éducation nationale). « Cette évolution des concepts (...) permet tout simplement à l'Éducation nationale de continuer sa mission très classique : la formation du citoyen de son époque. »

Ces pistes de réflexion peuvent s'appuyer sur un certain nombre d'outils, en particulier, rappelle Roland Biache (Educasol), « les travaux de l'OIT, qu'on oublie souvent dans les instances, et mène des réflexions extrêmement intéressantes sur la justice sociale fondée sur un idéal de développement durable. Selon nous, celle-ci est axée autour de cinq formes majeures de solidarité : sociale, écologique, cosmopolitique, laïque, culturelle. C'est sur ces éléments-là qu'il faudrait creuser l'éducation au développement. »

Un cadre stratégique qui rassemble

À l'heure où « chacun fait un peu tout azimuts », comme le formule Adélie Miguel Sierra,

s'entendre sur un cadre stratégique apparaît de plus en plus nécessaire. C'est une question de cohérence : il s'agit de « faire en sorte que nos différents chantiers prennent pleinement en compte cette dimension liée au développement, à la solidarité internationale et au développement durable », explique Jean-Michel Valantin, et surtout « de travailler sur toutes ces notions en complémentarité, en emboîtement, pour progresser ensemble », complète Roland Biache. Quelle en serait la finalité ? Adélie Miguel Sierra imagine « un cadre stratégique global auquel chacun se réfère et qui soit une boussole ». Rien de « totalitaire », donc... Et les principaux intéressés acquiescent. « On peut avoir un cadre stratégique commun qui permette à l'ensemble des acteurs de travailler avec des repères communs », estime Daniel Verger. Même son de cloche du côté des collectivités territoriales : « Nous sommes prêts à discuter en vue d'une stratégie plus nationale sur l'éducation au développement, confirme Astrid Frey. Nous avons justement posté une contribution sur l'EAD lors des Assises du développement et de la solidarité internationale. Et nous allons probablement redemander à notre interlocuteur au MAE, la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales, de s'impliquer davantage dans ce dialogue. »

Qui, justement pour « piloter cette stratégie nationale » ? « Le ministère des Affaires étrangères ? », suggère Adélie Miguel Sierra. Une piste justifiée, à condition toutefois que ce travail s'opère « sans concurrence avec les stratégies territoriales », prévient-elle. Une telle démarche n'exclurait pas d'imaginer « un document stratégique du gouvernement, qui resterait un document des pouvoirs publics mais qui pourrait quand même faire l'objet d'une concertation, et qui accorderait une place plus grande à l'éducation au développement. » Quoi qu'il en soit, l'heure des discussions est arrivée.

II. DE NOUVEAUX CHANTIERS

“Repenser toutes les dynamiques multi-acteurs et poser l'EAD comme un moyen au service de d'intérêt général.”

Astrid Frey

Si les contours et la finalité de l'EAD-SI apparaissent comme des questions à aborder sans tarder, le travail de cartographie et sa restitution ont permis de pointer quelques chantiers concrets qui intéressent déjà les

acteurs, et que certains ont d'ores et déjà commencé à approfondir.

Repenser le « multi-acteurs »

S'il y a une dimension que l'EAD-SI a développée de manière particulièrement poussée,

avant même les acteurs impliqués dans le champ du « développement » au sens strict, c'est ce travail « multi-acteurs », que l'on retrouve jusque dans le pilotage de cette cartographie. « *La transversalité est attachée au thème même de l'EAD, rappelle Yann Raineau. Pour traiter ce thème étaient présents plusieurs ministères, Cités Unies France, des associations... Cela faisait du bien d'être à plusieurs pour confronter nos approches et en parler.* » Cette rencontre, évidemment, n'est pas fortuite. Depuis de nombreuses années déjà, ces différents acteurs très impliqués dans l'EAD-SI n'hésitent pas à travailler ensemble pour mener d'autres types d'actions, plus ambitieuses, pour un public également plus diversifié. Cette volonté est partagée par l'ensemble des acteurs, associations comme pouvoirs publics. « *Il faut vraiment réaffirmer la richesse pédagogique des projets multi-acteurs qui permettent à la communauté éducative de travailler avec différents partenaires au sein du monde associatif, des autres services de l'État, des centres de recherche, des collectivités territoriales, des établissements publics... Il y a toute une gamme de partenaires dont l'apport est extrêmement intéressant et important* », indique Jean-Michel Valantin. La perspective est la même du côté de l'enseignement agricole, dont « *les établissements sont de plus en plus amenés à travailler avec les collectivités territoriales, et notamment avec les régions, dans le cadre de leur coopération décentralisée* », note Yann Raineau. « *Le grand intérêt de cette cartographie, reprend Jean-Michel Valantin, a été de mettre en évidence l'importance essentielle du partenariat, qui permet un croisement des regards, une rencontre des compétences, mais aussi une découverte réelle, in situ, des jeux d'acteurs. C'est une dimension extrêmement importante pour la formation d'un citoyen responsable et actif* ».

Ces jeux d'acteurs, précisément, sont au cœur des réflexions. Nous sommes invités à repenser le « multi-acteurs » dans le fond comme dans la forme : qui sont les « partenaires » ? Peut-on s'en adjoindre de nouveaux ? Comment travailler ensemble ?... « *Nous avons noté un lien très fort avec certains pays africains, relève Adélie Miguel Sierra, mais on se pose moins la question de l'inclusion d'autres acteurs. Les ASI ne sont plus le principal acteur de l'EAD. D'autres émergent.* » Cet effort d'ouverture, certains le pratiquent déjà. Ainsi, explique Yann Raineau, « *on a commencé l'an dernier assez simplement en se disant : n'allons pas toujours chercher les acteurs classiques "solidarité internationale" pour traiter ce champ, mais allons chercher quelqu'un de neutre* ». Le résultat est souvent fructueux, mais le cheminement pas toujours aisé. Il demande de « *comprendre d'autres logiques culturelles* », intervient Adélie Miguel Sierra. Ainsi, « *le travail avec les*

syndicats est difficile : le vocabulaire n'est pas le même, ils utilisent un autre jargon. (...) Avec les entreprises, les tentatives de rapprochement ne sont pas faciles non plus. En revanche, les entreprises du champ de l'économie sociale et solidaire pourraient être approchées. » Quoi qu'il advienne, « *on doit tenir compte de cette multiplicité d'actions d'EAD sur le territoire* », estime Yann Raineau. Une mission pour Educasol, mais une réalité que l'on observe déjà au sein de la SSI, « *un lieu où l'on peut voir l'évolution des pratiques qui viennent des territoires en matière d'EAD-SI, donc un laboratoire d'innovation qui se renouvelle chaque année* », constate Astrid Frey.

Toutes ces réflexions, considère Astrid Frey, permettent « *de repenser toutes les dynamiques multi-acteurs et de poser l'EAD comme un moyen d'intérêt général, comme l'a évoqué Pascal Vincens dans son intervention* ». Et justement, souligne-t-elle, « *l'intérêt général rentre dans les missions des collectivités territoriales. C'est le cœur de leur action.* »

Des connaissances à produire et partager

Un autre chantier extrêmement important concerne la production et la diffusion des connaissances. « *On a le sentiment d'un besoin de connaissances plus grandes, de savoir-faire supplémentaires pour que l'EAD s'enrichisse et réponde aux problématiques que les crises mondiales posent pour le développement* », dira Didier Mercier (Conseiller spécial auprès de la Directrice générale de l'AFD) dans son mot de fin. Ce point, Adélie Miguel Sierra l'aura évoqué plus tôt lors de son intervention, constatant « *une énergie incroyable [dans les actions d'EAD-SI], mais ce n'est pas partagé. (...) On a l'impression que certaines choses se sont déjà dites il y a dix ans et que l'on n'accumule pas les savoirs et les apprentissages.* » Cela souligne un fait que les acteurs tendent à sous-estimer, voire oublier : les enseignements à tirer d'une action ne s'imposent pas d'eux-mêmes. Ils sont les fruits d'une volonté consciente et d'un travail propre qui doit être mené avec méthode une fois l'action passée. C'est donc un acte fort, qui doit être considéré comme faisant partie intégrante de l'action. Il faut donc « *encourager la participation entre les acteurs spécialisés en EAD (...). Il faut produire des connaissances, des apprentissages... L'EAD, ce n'est pas une bagatelle !* », insiste Adélie Miguel Sierra.

Pour y parvenir, poursuit la consultante, « *il faut des cadres de confiance, et réfléchir les modalités qui permettront la mutualisation et la capitalisation* ». Un sillon à creuser, selon elle, est le renforcement des liens avec les mondes de l'université et de la recherche. « *Il y a une frontière entre universités et ONG. (...) Travailler ce lien serait très positif.* » À titre d'exemple, Yann Raineau mentionne « *une*

étude sur les apprentissages liés aux mobilités internationales effectuées par nos BTS agricoles, pour laquelle nous sommes allés chercher des chercheuses en sciences de l'éducation. Elles étaient complètement novices par rapport au champ de l'EAD, (...) et finalement ça a produit quelque chose d'assez intéressant, que nous espérons pouvoir capitaliser par la suite. » Une fois ce travail effectué, reste la question de sa diffusion auprès des partenaires et d'un public plus large. « Nous travaillons actuellement à faire remonter des projets, notamment des projets multi-acteurs, de manière à pouvoir très simplement les mettre en ligne sur les sites du ministère et à les rendre visibles, cela non seulement pour montrer ce qui se fait » et « affirmer la richesse de cette multitude de projets », mais aussi « pour en faire d'éventuelles sources d'inspiration », explique Jean-Michel Valantin. C'est une question pédagogique, mais aussi de « communication » – un terme et des pratiques dont les ONG en particulier se sont longtemps méfiées... Il existe en effet un « lien difficile, d'amour-haine, avec les médias », constate Adélie Miguel Sierra. Pourtant, « la question de la communication devient incontournable, (...) car une partie de la population est de plus en plus socialisée par les médias. Le travail avec ces derniers est donc primordial. » Il faut pour cela imaginer « des processus qui amènent les gens à réfléchir leur propre réalité sociale ». Un défi qui peut faire partie du chantier sur les connaissances...

Redéfinir la mobilité

Les projets de mobilité, généralement à destination des jeunes, sont un axe important de l'EAD-SI à la française. Nombreux sont les acteurs à en saluer les vertus en termes

d'ouverture à l'international, de citoyenneté, voire même de développement personnel. Problème : tels qu'ils sont conçus, ces projets pèchent parfois par la faiblesse de leur dimension éducative. De ce fait, interroge Adélie Miguel Sierra, « en quoi cela fait-il partie de l'EAD ? (...) Tous les dispositifs de mobilité ne sont pas voulus comme des dispositifs de formation. Quels seraient les critères pour que ce soit vraiment formatif ? (...) Comment renforcer leur volet éducatif ? Il y a un enjeu là-dessus », affirme-t-elle. On peut même imaginer que cela conduise à un renversement de perspectives : si les projets de mobilité contribuent de fait à la formation de leurs bénéficiaires, pourquoi ne pas imaginer de « donner les moyens au Sud pour nous former ? »

L'expérience et les réflexions de l'enseignement agricole en la matière peuvent être des sources d'inspiration. « Depuis 2000, explique Yann Raineau, deux réseaux font participer les jeunes apprenants autour de la préparation au départ et de la valorisation au retour. Mais, c'est vrai, il faut avancer sur la production de sens et sur l'apport de la recherche dans ce domaine, pour continuer à se professionnaliser. Cela va nous amener à produire à la fin de l'automne un nouveau texte réglementaire qui encadrera la coopération internationale pour l'enseignement agricole. (...) L'éducation au développement, la mobilité, la participation à l'expertise à l'étranger, etc. : qu'entend-on par là ? Nous espérons avoir un processus assez coopératif, collaboratif avec nos établissements et les Directions générales de l'agriculture. » Autant d'interrogations fortes à l'adresse des acteurs de l'EAD-SI et des réseaux qui les rassemblent.

III. UNE EAD AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ

“Prouver que l'EAD n'est pas une "bagatelle", mais bien un moyen de formation actif qui débouche sur des apprentissages et des compétences.”

Yann Raineau

La cartographie des projets d'EAD-SI a permis de rappeler que ces derniers ne concernaient pas uniquement le bout du monde, mais également les territoires où ceux-ci sont déployés. Ce lien, beaucoup d'acteurs entendent l'approfondir davantage. Comment se concrétise cette EAD-SI vecteur de mieux-disant social en France ?

Une éducation au développement pour un meilleur « vivre ensemble », ici, là-bas

N'y a-t-il pas un paradoxe, quand on se penche sur les problèmes de la planète et des pays les plus pauvres, à invoquer simultanément un enjeu très local ? Pour les acteurs de l'EAD-SI, la réponse est claire : c'est un « non » radical qui l'emporte. Et ils sont bien placés pour le savoir, puisqu'ils sont parmi les premiers à avoir, depuis de nombreuses années, énoncé ce lien entre échelon local et niveau global. Celui-ci se

décline de différentes façons : « agir local, penser global » ; « ce que nous faisons ici a des répercussions à l'autre extrémité de la planète » ; « il y a du Nord dans le Sud, et du Sud dans le Nord »... Cela, rappelle Roland Biache, rejoint l'idée d'*identité terrienne* formulée par Edgar Morin. Quoi qu'il en soit, cette idée d'interdépendance et d'universalité des causes et des effets est une réalité assimilée depuis longtemps par les acteurs de l'EAD-SI.

Il faut « *renforcer une citoyenneté active, mais au niveau international. Or ce dernier ne peut se réfléchir qu'en lien avec ce qui se passe au niveau local* », estime Adélie Miguel Sierra. C'est toute la question de « *l'emboîtement des échelles* », pour reprendre l'image employée par Jean-Michel Valantin. « *L'EAD, explique-t-il, c'est bien sûr une attention portée aux grandes dynamiques globales et planétaires, mais ces dernières sont aussi vécues, enseignées, apprises, expérimentées aux niveaux territorial et local.* » C'est donc considérer que les mêmes causes produisent les mêmes effets, au Nord comme au Sud, et qu'il est nécessaire que chacun en prenne conscience. Mais l'idée, c'est aussi d'envisager que se mobiliser ensemble contre le mal-développement – où qu'il se trouve – renforce la vie citoyenne ici. On peut considérer cela comme quelque chose d'assez théorique – en tout cas sans résultat spectaculaire pour l'instant. « *Cette idée de "faire société", de "vivre ensemble", peut être une formule très creuse, très vague*, note Roland Biache. *Mais je crois que nous avons besoin de la questionner, en particulier dans le contexte français et européen de montée des extrémismes.* » L'élargissement de l'EAD-SI à la « *réflexion sur une approche basée sur les droits humains [peut contribuer à] faire des citoyens responsables et actifs* ».

Quelles sont les pistes pour avancer dans ce sens ? Les collectivités territoriales sont les premières intéressées. « *Nous avons lancé un groupe de travail thématique "éducation à la citoyenneté mondiale" (...) ouvert à tous les membres de CUF* », explique Astrid Frey. « *Nous y discutons des pratiques des collectivités locales en matière d'EAD-SI et de citoyenneté mondiale, pour (...) peut-être arriver à dégager des valeurs communes, des principes d'actions communes, tout en gardant à l'esprit (...) que l'éducation à la citoyenneté mondiale se construit au plus proche des territoires, et donc en phase avec leurs réalités.* » C'est-à-dire, insiste-t-elle, qu'il « *ne s'agit pas d'avoir un modèle d'action dans toutes les régions, tous les départements, toutes les communes de France.* » Cela, conclut-elle, touche à la nécessité « *d'avoir une politique d'animation territoriale. Je pense que c'est le plus important* ». Où l'on reparle, mais plus

concrètement désormais, de « vivre ensemble » et de « faire société »...

L'Éducation nationale avance d'ailleurs dans la même direction. « *Dans le cadre de la Loi sur la refondation de l'école, annonce Jean-Michel Valantin, est affirmée l'importance des projets éducatifs territoriaux. (...) Ceux-ci sont conçus pour être des projets multi-acteurs menés avec les acteurs du territoire. Il y a là une possibilité tout-à-fait intéressante de co-construction de projets pédagogiques entre la communauté éducative et les acteurs d'un territoire.* »

Cela pose également la question des passerelles à tendre entre des problématiques de précarité rencontrées du Nord au Sud. « *Comment travailler avec des groupes précarisés tels que les groupes de femmes dans les quartiers ?* », cite Adélie Miguel Sierra en exemple. Cette question, comme les précédentes, transcende les clivages Nord-Sud et réunit des acteurs très différents.

Une éducation au développement... des compétences

Le terme d'*éducation au développement* ne laisse a priori pas d'équivoque : nous sommes bien dans le champ éducatif. Mais de quelle éducation parle-t-on, et quelle(s) évolution(s) peut-on éventuellement observer, voire souhaiter ? « *Bien que nous ayons constaté le développement d'initiatives intéressantes, hors-cadre, trop de projets se limitent à transmettre de l'information de manière ludique, mais cela reste "transmitif" et descendant* », note Adélie Miguel Sierra. Le propos n'est pas pour autant de « *faire de l'innovation pour l'innovation, mais au service de la compréhension, de la citoyenneté* », nuance-t-elle. Dans cette optique, il serait bienvenu de s'entourer d'acteurs spécifiquement tournés vers la question éducative, dans le champ de « *l'éducation non formelle notamment : Ligue de l'enseignement, Cemea, Cnajej* », énumère Adélie Miguel Sierra. Dès lors, questionne-t-elle, « *comment renforcer ces acteurs-là pour renforcer la solidarité internationale* » et, toujours avec eux, « *l'aborder dans les programmes scolaires ?* »

La sphère publique ne fait pas l'économie de réflexions sur la relation EAD / formation. Ainsi, intervient Yann Raineau, « *la cartographie nous renforce dans notre façon de considérer l'éducation au développement comme une partie prenante de la mission de coopération internationale de l'enseignement agricole. (...) Nous nous retrouvons bien (...) dans l'EAD comme facteur d'apprentissage global. (...) Nous voulons prouver que l'EAD n'est pas une "bagatelle", pour reprendre le terme d'Adélie, mais bien un moyen de formation actif qui débouche sur des apprentissages et des compétences, ce qui est notre cœur de métier. Cela nous aide à justifier notre action, et montre en même temps tout*

le savoir-faire qui est accroché à ce pan de l'éducation. » Aujourd'hui, le MAAF estime important de « continuer à travailler sur les réseaux d'établissements tels que le réseau d'éducation au développement de l'enseignement agricole » et mène sa « propre réflexion sur "enseigner à produire autrement" ».

La relation aux mouvements émergents

Enfin, l'EAD-SI est bousculée par la montée en puissance de mouvements, souvent informels et animés par de plus jeunes générations, dont la force de frappe et l'impact médiatique peuvent paraître plus importants. Parmi ces « nouvelles formes de mobilisation qui s'expriment sans les acteurs de

l'EAD, cite Adélie Miguel Sierra, *il y a les Indignés, mais aussi les expériences locales collectives, (...) de vivre ensemble autrement* ». Comment appréhender ces nouveaux mouvements, dont certains deviennent très populaires ? Faut-il s'en inspirer, s'efforcer de travailler ensemble ? Pour Adélie Miguel Sierra, il faut commencer par « comprendre ces mouvements qui expérimentent ». La question du lien avec ces mouvements émergents viendra ensuite. Daniel Verger estime pour sa part que ce manque de liens avec les nouveaux acteurs et mouvements est « une faiblesse à combler. Les mouvements d'éducation populaire et de jeunesse peuvent apporter beaucoup. »

IV. UNE DIMENSION POLITIQUE QUI S'AFFIRME

«Ce qui est extrêmement intéressant avec l'EAD, c'est que cela permet d'approcher les questions contemporaines de manière transversale et dans leur immense complexité.»

Jean-Michel Valantin

Depuis plusieurs années, ses principaux acteurs l'affirment avec force : l'EAD-SI est un acte éducatif certes, mais aussi politique. Au-delà des mots et des intentions, qu'en est-il réellement ?

Quelle EAD pour quel développement ?

La cartographie le relève : une interrogation sur la finalité de l'EAD-SI traverse ses acteurs. Pourtant, elle semble rester sans réponse claire dans un grand nombre de cas, ou confrontée à certains paradoxes. S'appuyant sur les expériences analysées et les réflexions recueillies, Adélie Miguel Sierra aborde la question frontalement. « À quoi sert l'EAD ? Aider le Sud ? Voyager dans le Sud ? Ou bien outiller le citoyen ? » On se rend compte de la difficulté à répondre de manière tranchée. Mais on note aussi une évolution imposée par un contexte qui change fortement, et en particulier par un nouveau rapport au Sud – aux Suds, devrait-on dire – et au développement. Sur la question de l'aide au développement par exemple, dont l'augmentation est depuis toujours un cheval de bataille des ONG, Adélie Miguel Sierra considère que « l'EAD peut permettre une réflexion sur l'augmentation de l'aide, afin que celle-ci ne soit pas réduite en temps de crise, mais elle doit surtout insister sur la qualité » de celle-ci.

Cette question emblématique de l'APD en induit une autre, plus complexe, sur le (ou les) modèle(s) de développement, à laquelle les

acteurs de l'AFD doivent se confronter. « Être au service du développement, oui, mais un nouveau paradigme de développement », plaide Adélie Miguel Sierra. Pour Roland Biache, « réfléchir sur les questions de l'efficacité du développement, de l'évaluation de l'aide publique, de la redevabilité, cela revient de façon récurrente mais c'est maintenant une nécessité ». Une nécessité qui implique de « croiser les regards, (...) de discuter au niveau tant de la société civile que des pouvoirs publics », indique Adélie Miguel Sierra, avant de préciser que « la question des rapports hommes/femmes, qui ne semble pas encore abordée, devient un enjeu majeur pour les acteurs de l'EAD, pour comprendre l'évolution des logiques de développement ».

« Dans ce contexte, estime Pierre Grega, le rôle de la société civile est lié à la manière dont les individus parviennent à maîtriser un contexte de plus en plus complexe ». Cela impose de « se décentrer par rapport à sa propre histoire. On ne peut plus parler de l'Inde comme il y a dix ans. Idem pour l'Afrique. Mais les acteurs nous disent : "le public nous demande du Nord/Sud, il nous y ramène". Ils s'interrogent donc sur leur rôle : répondre à cette demande ou accompagner le public ? », indique Adélie Miguel Sierra. Or, ajoute Pierre Grega, « la mobilisation part sur des discours simplifiés », et en fin de compte, « plus on est dans la complexité, plus il y a de risque de repli sur soi ». Aussi, demande Astrid Frey, « comment puis-je amener les citoyens à penser le monde, à aller plus loin ? ». On en revient à la question éducative. « La mission de l'école, c'est bien sûr la formation du futur citoyen, mais du futur citoyen responsable, lucide, affirme Jean-

Michel Valantin. *Je retiens cette notion, évoquée plusieurs fois, de "citoyen actif". Or, ce qui est extrêmement intéressant avec l'EAD, que le MEN a voulu associer vigoureusement avec l'EADD, c'est que cela permet d'approcher les questions contemporaines de manière transversale et dans leur immense complexité.* »

L'EAD-SI et les pouvoirs publics

D'une certaine façon, l'EAD-SI peut opérer le lien entre le citoyen et la sphère politique, cible potentielle de pression citoyenne. Pour cela, le citoyen doit impérativement être sensibilisé. *« Comment favoriser une aide au développement qui bénéficie aux populations du Sud, alors qu'en même temps ces pratiques sont fragilisées par d'autres politiques, agricoles ou migratoires notamment ? Il faut aider nos politiques à être plus cohérentes. (...) Comprendre permet d'agir et d'avoir une influence réelle sur les politiques de développement. En retour, la cohérence de ces politiques permet d'avoir plus de changement et de mieux impliquer les citoyens. »* Aussi, poursuit Adélie Miguel Sierra, *« que le plaidoyer soit séparé de l'EAD est une erreur. Il faut allier les compétences pour provoquer et alimenter le débat public. »*

L'enjeu ne se situe pas uniquement au niveau des politiques de développement, mais également de la vision de l'EAD-SI. En la matière, rien n'est acquis. *« Le dernier élément qu'on peut constater ces derniers temps, note Roland Biache, c'est une certaine réduction de l'EAD-SI à l'action de solidarité et pour un public jeunes, et sa relative dilution au sein de thématiques porteuses : OMD, ODD, environnement vers un développement durable. (...) Dans le mémorandum de la France sur ses politiques de coopération publié en juin dernier, les parties "EAD" et "sensibilisation" sont réduites à leur plus simple expression. »* De même, poursuit-il, il ressort de *« la première version de la Loi d'orientation et de programmation [que] l'éducation au développement doit y conquérir toute sa place ».*

Mais les pouvoirs publics ne sont pas seulement une cible. À l'heure où l'EAD-SI s'institutionnalise, le rapport à la sphère politique évolue. Pour l'accompagner, les acteurs associatifs expriment le besoin d'espaces de concertation permanents, qui font défaut depuis le *« remplacement du HCCI et de la CCD par des organes non formalisés en non permanents, qui ne les compensent qu'en partie »*, rappelle Pierre Grega. Adélie Miguel Sierra relève donc ce *« besoin énorme d'espaces formalisés d'échanges »* que Daniel Verger confirme à son tour : *« Il y a très clairement un besoin d'espaces de concertation. Le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale est le cadre qui devrait permettre de remplir ce besoin. On y attache beaucoup d'importance. »* « Cette instance de concertation, ajoute

même Roland Biache, *porte sans doute des enjeux beaucoup plus importants qu'on ne le mesure actuellement* ». Toutefois, prévient-il, l'implication des pouvoirs publics dans ce type d'instance peut être *« à géométrie variable, car très lié aux individus quand ils sont des "représentants de" »*. Et, complète Daniel Verger, *« la question de l'éducation au développement doit trouver sa place dans ce Conseil, mais aussi dans l'articulation entre celui-ci et un espace plus spécifique [sur l'EAD-SI] qui reste nécessaire »*. Bref, d'autres discussions nourries en perspective...

En tant qu'acteur enfin, Adélie Miguel Sierra souligne que les pouvoirs publics doivent commencer par se renforcer eux-mêmes, car *« s'ils ont conscience de l'importance de l'EAD, il y a finalement très peu de personnels là-dessus. Ces derniers sont épuisés et courent beaucoup... Si l'EAD est fondamentale il faudrait que l'administration se dote des ressources humaines nécessaires ! »*

Quels financements publics ?

Même si les projets d'EAD-SI ont bénéficié sur la période 2001-2011 de financements stables, force est de constater, note Roland Biache, que les financements publics demeurent quantitativement *« inférieurs à ceux des pays équivalents de l'Union européenne, voire de l'OCDE »*. En France, l'estimation de l'aide consacrée à ce type de projets serait de l'ordre 0,024 % du montant total de l'APD (cf. *Cartographie*, p. 76). Cependant, *« les indicateurs (...) mériteraient d'être précisés, parce que l'on est quand même dans un "flou artistique". C'est d'une complexité telle que la lecture et la lisibilité des documents financiers n'est pas évidente. Il y a donc un souci de clarification, de transparence dans la redevabilité »*, pointe-t-il. Daniel Verger salue l'engagement pris par l'actuel gouvernement de *« doubler les financements passant par les ONG [qui] commence à se mettre en place, au moins au niveau de la DPO. (...) Dans ce cadre, espère-t-il, il y a des possibilités pour aussi accroître les financements d'EAD. (...) Cela nous semble une concrétisation extrêmement intéressante, que l'on va suivre avec attention. »* Ce serait effectivement *« un des défis »*, renchérit Adélie Miguel Sierra, avant de rappeler que *« la plupart des autres pays proposent des dispositifs en fonction des acteurs. Il faut aller voir ce qui se passe ailleurs. »* Tout l'enjeu étant, souligne-t-elle, de respecter *« le droit à l'initiative des acteurs, de tous les acteurs »*, une préoccupation dont les associations font régulièrement part les associations aux pouvoirs publics et à l'AFD, devenue l'opérateur pivot de la coopération française – EAD-SI comprise – depuis quatre ans.

CONCLUSION

UNE OUVERTURE EUROPÉENNE ?

“Au sein de Concord, on se définit comme des acteurs de changement. Et je crois que c’est bien ce qui se joue aujourd’hui.”

Daniel Verger

Les enseignements et débats suscités par le travail de cartographie et repris lors de cette restitution sont nombreux. Ils touchent à des questions de finalités et de stratégies, de contours et de contenus, d’acteurs et de cibles, d’acteurs et de moyens. Cela nourrira des réflexions denses et, espérons-le, fécondes, qui pourront être discutées dans différents espaces ou instances... existants ou à créer.

Mais il faut aussi en retenir un élément fondamental : l’EAD-SI ne peut plus se concevoir dans le seul cadre hexagonal. Les questionnements relevés ici font en effet écho à ceux que se posent d’autres acteurs dans un certain nombre d’autres pays européens. Partout, rappelle Pierre Grega, « on se retrouve dans une situation de reconnaissance de l’EAD-SI dès la fin des années 1990, (...) avec une reprise politique à partir des années 1990 et 2000. Dès 2005 il y a eu un consensus adopté par la Commission, le Parlement et le Conseil, et en 2007 une définition beaucoup plus claire » a été adoptée.

Si chacun d’eux a de l’EAD-SI une expérience qui lui est propre, innervée par une culture, des pratiques et des réflexions

particulières, ce sont pour partie les mêmes interrogations qui s’y posent. « *La réflexion sur la dimension plus citoyenne de l’EAD-SI, en particulier, est partagée au niveau européen* », indique Adélie Miguel Sierra, et actuellement, poursuit-elle, « beaucoup de choses sont travaillées au niveau européen : (...) des cadres, des documents de réflexion et institutionnels qui se mettent en place. » Mais, précise-t-elle, « beaucoup d’acteurs méconnaissent ces outils. (...) Il y a une articulation qui reste à faire. »

Tout cela, il est nécessaire de le partager, le populariser, le mettre en débat. Malgré les divergences d’approches, une vision commune anime en effet toute cette sphère EAD-SI européenne : « *Au sein de Concord, on se définit comme des acteurs de changement*, note Daniel Verger. *Et je crois que c’est bien ce qui se joue aujourd’hui* ». Si les échanges à venir, côté français, s’annoncent particulièrement riches de contenus et d’enjeux, il ne faudra donc pas faire abstraction de la dimension européenne : s’y attarder pour y puiser des idées, l’enrichir, dans un va-et-vient qui profite à tous. « *L’enjeu, derrière ça, c’est de se redonner ensemble le "goût de l’avenir"* », conclut Roland Biache.

Face aux nouveaux enjeux planétaires, une EAD à enrichir

Didier MERCIER

Conseiller spécial auprès de la Directrice générale de l'AFD

L'EAD-SI devrait tendre davantage vers une forme de citoyenneté planétaire, grâce notamment à un dialogue plus nourri avec les acteurs du Sud.

Dans un monde confronté à la crise économique et financière, tenté par le repli sur soi et par toutes formes d'égoïsmes, l'EAD-SI a un rôle de plus en plus fondamental à jouer. Cette cartographie vient donc au bon moment, faisant ressortir des éléments qui invitent à l'optimisme.

1. Élargir et renforcer le pluri-acteurs

La cartographie souligne d'une part le rôle croissant joué par les collectivités territoriales dans le cadre de leurs politiques de coopération décentralisée, et d'autre part les efforts très importants que les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture consacrent à cette EAD-SI. On note également le nombre et la diversité de plus en plus importants d'acteurs impliqués en EAD, et en particulier le nombre croissant d'associations d'éducation populaire et d'associations de jeunes qui investissent la réflexion sur l'éducation au développement.

L'exploration de nouveaux partenariats doit s'affermir. Si l'on s'appuie beaucoup sur les ONG et sur les organisations de la société civile, les universités et le secteur de la recherche demeurent peu impliqués, tout comme les syndicats qui, bien que très investis sur les questions de gouvernance ou de travail décent, pourraient globalement s'impliquer davantage.

Quant au vaste monde de l'entreprise, il existe un hiatus entre celles qui relèvent de l'économie sociale et solidaire qui – tout comme les comités d'entreprise – sont naturellement impliquées et responsabilisées, et les entreprises plus « classiques », qui restent majoritairement à mobiliser. À travers la responsabilité sociétale de l'entreprise, l'EAD peut les interpeller sur leur rôle et ainsi contribuer à les rendre de plus en plus citoyennes.

Reste le monde des médias, qui demeure globalement sur une approche simpliste et ne participe pas à ce travail d'éducation au développement et de responsabilisation.

2. Mieux s'articuler avec les acteurs du Sud, leurs pratiques et leurs réflexions

Face aux crises économiques et financières à répétition et aux changements qui s'accroissent à l'échelle mondiale, il faut retenir la nécessité d'enrichir le rôle de l'EAD-SI afin de la voir porter une vision plus planétaire. Les interrogations sur ce que l'on peut attendre du développement appellent de plus grandes connaissances, des savoir-faire supplémentaires, pour que l'EAD s'enrichisse et réponde aux problématiques posées par les crises mondiales. L'EAD-SI devrait donc tendre davantage vers une forme de citoyenneté planétaire, grâce notamment à un dialogue plus nourri avec les acteurs du Sud. On constate d'ores et déjà une forte volonté d'articuler la réflexion et les pratiques avec ces derniers.

S'agissant du rôle joué par l'État, les efforts prévus en termes de financement des ONG ainsi que la mise en place du Comité national pour le développement et la solidarité internationale, vont permettre le renforcement des actions d'EAD-SI, dans le respect du droit d'initiative des acteurs, et avec une recherche toujours plus grande de cohérence entre acteurs du Nord, mais également avec les acteurs du Sud.

Cette cartographie n'est qu'une étape. Le chemin qui reste à parcourir est considérable, mais ce travail livre des pistes intéressantes de réflexion et d'action, dont certaines ont déjà été empruntées depuis un à deux ans.

Un enjeu de clarification des concepts et d'affirmation politique

Michel SAUQUET

Président d'Educasol

L'EAD doit contribuer à l'évolution et l'actualisation des mentalités des citoyens, afin de les rendre plus conscients des enjeux de justice et des interdépendances dans ce monde en mutation permanente.

Michel Sauquet tient avant tout à remercier Patricia Bay (AFD) et Laurence Rigollet (Educasol), pour l'ensemble du travail accompli pendant un an et demi et pour l'organisation de cette rencontre.

Créée en 2004, la plate-forme Educasol vient de se constituer en association avec la volonté stratégique claire de faire avancer les questions qui ont été abordées, mais aussi de faire en sorte que, faute de moyens et de volonté, l'EAD-SI ne soit pas la grande oubliée des politiques de coopération, des politiques publiques, mais aussi de certaines ONG et du milieu associatif.

1. Une évolution continue, dans des conditions difficiles

Les échanges soulignent le formidable effort accompli par les acteurs de l'EAD-SI pour s'adapter à l'évolution et à la complexité du monde d'aujourd'hui, et dessinent un paysage qui, loin d'être figé, s'avère au contraire très dynamique et de plus en plus professionnalisé. Pierre Grega a utilisé l'image des « lasagnes » : la couche du bas représenterait les années 1960, marquées par des actions caritatives et d'assistance, et ainsi de suite jusqu'à cette « couche supérieure » qui correspondrait aujourd'hui à la sensibilisation à la citoyenneté mondiale. Le chemin parcouru sur cette période est important, mais on peut aller plus loin.

Il ressort aussi de l'étude que cet effort s'est fait dans des conditions difficiles. Il y a en effet une stagnation des moyens consacrés à l'EAD-SI, et même une situation de rareté, que ce soit dans le milieu associatif ou dans les administrations, où trop peu de ressources humaines sont affectées à la question de l'EAD-SI par rapport à certains de nos voisins européens.

Enfin, un certain flou conceptuel demeure, qui impose un effort de définition. Cela concerne certaines notions – le développement, l'éducation – mais également les acteurs – ASI, OSI, OSC, ONG et même ANE (acteurs non-étatiques)... Il y a donc nécessité à travailler sur

les mots et les concepts, avec deux exigences : premièrement, de s'intéresser au pouvoir opérationnel des mots et non de rester dans la philosophie, et deuxièmement, de se garder de remplacer un ancien mot à la mode par un nouveau mot à la mode. Les notions et les concepts anciens ont peut-être encore leur valeur.

2. Renforcer la démarche éducative, affirmer la dimension politique

Educasol se retrouve parfaitement dans ce qui a été dit sur l'enjeu et les conditions d'une prise en compte de l'EAD-SI dans les politiques et les pratiques de coopération – de la sphère publique comme de la société civile. Pour Educasol, l'EAD-SI doit contribuer à l'évolution et l'actualisation des mentalités des citoyens, à travers la formation, l'information, la sensibilisation, afin de les rendre plus conscients des enjeux de justice et des interdépendances dans ce monde en mutation permanente.

Il s'agit, a insisté André Vantomme, de ne pas figer nos visions et de nous situer dans le monde d'aujourd'hui, mais aussi, comme l'a dit Pascal Vincens, de faire preuve d'un esprit critique nécessaire pour contribuer au changement des comportements individuels et collectifs des citoyens. Cela doit commencer tôt, et c'est à juste titre que les représentants des ministères de l'Agriculture, des Affaires étrangères et de l'Éducation nationale ont mentionné la nécessité de créer ou de renforcer les liens entre les questions de solidarité internationale et les référentiels de formation, les programmes scolaires, le périscolaire, les cadres d'éducation non-formelle, etc. L'EAD-SI est donc une démarche à la fois éducative et politique.

Éducative, au sens étymologique du terme, *educere*, qui implique une démarche participative, interactive, interculturelle. Cela s'appuie sur le partenariat et tient compte de la diversité des représentations mentales – d'une profession à une autre, d'une génération à une autre, d'un pays à un autre. La dimension interculturelle est

importante pour dépasser les regards ethnocentrés. La mobilité « à la française » pourrait être un outil qui donne à voir la diversité des représentations dans le monde.

Politique, car elle incite chacun à réfléchir, à prendre du recul sur la société dans laquelle il vit et à s'engager pour contribuer au changement social. En ce sens, l'EAD-SI place le citoyen au cœur des politiques publiques – éducatives, sociales, culturelles, de coopération – mais aussi des politiques privées – ONG, ASI, ANE, etc.

Cela touche à la question de la participation de tous les acteurs de la société à l'élaboration de règles communes : c'est une question de gouvernance, et l'une des réponses à cette question, c'est précisément cette EAD-SI qui aide le citoyen à devenir un interlocuteur informé, formé, pertinent, et donc écouté et compétent. Elle a clairement un objectif de renforcement des acteurs individuels et collectifs.

Une politique ambitieuse, cohérente, tournée vers l'avenir

Pascal CANFIN

Ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé du Développement

C'est à travers l'action des associations ou des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui se revendiquent de l'EAD et de la solidarité internationale, que la politique de développement et de solidarité internationale menée par l'État prend véritablement corps.

Monsieur le Ministre fait part de l'importance pour lui d'honorer l'invitation d'Educasol, de l'AFD et du MAE à venir conclure cette restitution, sachant par expérience personnelle que l'EAD est une porte d'entrée dans la solidarité internationale et, pour beaucoup de Français, le premier contact avec le développement et avec la réflexion sur l'évolution du monde. Cette porte d'entrée peut éventuellement en ouvrir d'autres en termes de réflexion, de sensibilisation puis peut-être d'action.

1. L'EAD, une nécessité politique

L'EAD apparaît comme étant politiquement essentielle à cette heure où, dans la société française comme dans toutes les sociétés européennes, une partie du corps social tend à fermer, à ériger des murs et des frontières, à voir l'autre comme un adversaire ou un bouc-émissaire et non comme un partenaire pour envisager un avenir commun.

La solidarité internationale peut contribuer à construire une société ouverte sur sa diversité, ouverte sur le monde, et c'est à travers l'action des associations ou des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui se revendiquent de l'EAD et de la solidarité internationale, que la politique de développement et de solidarité internationale menée par l'État prend véritablement corps.

Pour autant, agir aujourd'hui est plus difficile car le « Sud » est plus complexe. Le Sud pauvre des années 1970, sur lequel on pouvait plaquer un imaginaire de la charité, est aujourd'hui beaucoup plus complexe à appréhender, car s'il reste parfois tout aussi pauvre et en crise, il est aussi en croissance. Aussi la différenciation entre pays en développement et pays émergents, voire émergés, change-t-elle la perception que les Européens ont du Sud.

Cela génère des interrogations telles que : pourquoi va-t-on les aider alors que nous avons nos propres problèmes ? Pourquoi aider des pays qui sont de plus en plus perçus comme nos

compétiteurs économiques ? Pourquoi, se demandent un certain nombre de Français, faire tout cela quand nous avons notre propre crise à gérer ?

Il est extrêmement important d'avoir conscience de ces interrogations et de ne pas les rejeter. Mais au-delà des valeurs de solidarité, il faut y répondre en assumant un discours d'intérêt, en termes à la fois de gestion des biens publics mondiaux, de stabilité politique et de sécurité. C'est en additionnant le registre des valeurs et le ressort de l'intérêt qu'une majorité de Français en viendra à soutenir les initiatives de solidarité internationale et de développement.

2. Des engagements et des attentes

C'est pour renforcer le tissu associatif et, *in fine*, soutenir tout ce qui concourt à l'EAD et à cette vision du monde, que le MAE a décidé de doubler la part de l'APD française transitant par les ONG. À la fin du quinquennat, 45 millions d'euros supplémentaires passeront ainsi par les ONG au Nord comme au Sud. Dans ce contexte de crise, cet effort est budgétairement compliqué, mais il est important de le fournir.

À l'inverse, les ONG et les ASI peuvent contribuer à la création d'emplois en France. Elles seront ainsi sollicitées pour réfléchir à la contribution qu'elles peuvent apporter, à travers des programmes du type « emplois d'avenir », à ce combat commun de la réduction du chômage – en particulier le chômage des jeunes peu qualifiés. Le coût pouvant être nul pour les associations employeuses, grâce à la prise en charge conjointe par l'État et les Régions, l'enjeu pour les associations s'exprime surtout en termes de stratégie, de service à rendre, de ressources humaines, de formation, afin de contribuer à la solidarité ici.

3. Des évolutions méthodologiques, stratégiques et législatives

L'action de ce ministère repose sur un premier axe fort : la concertation. Celle-ci s'est

d'abord formalisée par les Assises du développement et de la solidarité internationale qui se sont tenues entre novembre 2012 et mars 2013. Elle se poursuit aujourd'hui par la création du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI), qui va redonner un lieu de concertation pérenne sur les questions de développement et de solidarité internationale.

La question de la cohérence est le deuxième axe de l'action de ce ministère. Assurer une cohérence au service du développement est essentiel quand une grande partie des enjeux liés à cette question se traite, non pas dans la politique de développement, mais dans les politiques commerciale, financière, agricole, etc.

Relancé en juillet 2013 après quatre années et demie d'interruption, le comité interministériel, qui réunit l'ensemble des ministères concernés par la politique de développement, doit permettre d'acter certaines évolutions notables en matière de cohérence. Le gouvernement, par exemple, a obtenu de l'Union européenne que les délais de négociation des Accords de partenariat économique signés entre l'Union européenne et les pays de la zone ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) soient allongés de six mois à un an. De même, un important travail de

cohérence a été mené, avec le ministère de l'Agriculture en particulier, autour de grands concepts tels que l'agro-écologie, ici comme au Sud.

Enfin, pour la première fois dans l'histoire de la République, une loi sur le développement va être adoptée, qui favorisera davantage de redevabilité, de transparence, de contrôle parlementaire, sur une politique qui a pour partie son origine dans la gestion post-coloniale de l'ex-empire français. C'est là que se joue la rénovation de la politique de coopération française, désormais tournée vers la préparation de l'avenir et non plus vers la gestion du passé.

Cette loi Développement, qui sera soumise au Parlement en janvier 2014, intégrera si nécessaire le renforcement de l'EAD. Elle pourrait également traduire sous une forme législative le rapprochement, souhaité par les acteurs de l'EAD-SI, avec le ministère de l'Éducation nationale.

Stéphane Hessel parlait beaucoup de « citoyenneté mondiale », mais il disait que le plus important, au-delà de la solidarité, c'était la beauté. Ce que font les associations de solidarité internationale est utile et généreux, mais c'est surtout beau.

La première décennie des années 2000 a été importante pour l'éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD-SI), en France comme dans les autres pays européens. Elle a été marquée en particulier par son affirmation dans le paysage de la solidarité internationale, et par son ouverture grandissante à d'autres acteurs – typologie, secteurs et thématiques. Aujourd'hui, l'EAD-SI a acquis une légitimité et une reconnaissance qui reposent sur une expérience longue et riche. Mais elle est confrontée à de nouveaux défis, posés par son évolution propre et par l'évolution du contexte local et global – économie, social, environnement, champ politique. Elle ne peut faire l'économie d'une réflexion en profondeur sur ses objectifs, son cadre stratégique, ses pratiques, ses conditions de mise en œuvre, tout cela considéré dans une optique européenne, voire mondiale. Pour engager une réflexion sur cette thématique, l'AFD a choisi de réaliser une analyse des 37 projets qu'elle a cofinancés au niveau national entre 2001 et 2011. Ce travail a été confié au bureau d'études et de conseil DRIS, qui en a présenté les résultats et les a soumis à la discussion lors d'une rencontre publique organisée à Paris le 27 juin 2013.